

DOSSIER D'INFORMATION 2019-2020

DEPARTEMENT ORCHESTRES - CORDES

Rappel pour tous les nouveaux élèves



Prière de remplir le dossier d'inscription ou de réinscription avec le plus grand soin, notamment en ce qui concerne le choix de la discipline souhaitée et d'écrire très lisiblement vos noms et coordonnées.

Date limite de dépôt des dossiers complets :

Nouveaux élèves : Mercredi 28 août 2019

Les élèves dont les dossiers auront été remis après ces dates figureront sur une liste d'attente.

VIOLON

Enseignants : Mme Nathalie ROLLIER, M. Guillaume BARLI, M. Andrei IARCA

Test d'admission¹ (pour les élèves ayant déjà travaillé le violon)

Samedi 7 septembre 2019 à partir de 13h30

Constitution du planning des cours pour tous les élèves² :

Samedi 7 septembre 2019 de 17h00 à 19h00

Les élèves n'ayant jamais travaillé le violon pourront suivre à l'essai une année d'initiation, dans la limite des places disponibles, s'ils remplissent les conditions suivantes :

- Avoir été admis au minimum en cycle I-2^{ème} année de formation musicale et selon les résultats en lecture clé de sol, clé de fa et en rythme.
- Age moyen d'entrée en initiation : 8 ans

ALTO *Enseignante : Mme Laurence TRICARRI*

Test d'admission¹ (y compris pour les débutants) :

Samedi 7 septembre 2019 à partir de 13h30

Constitution du planning des cours pour tous les élèves² :

Samedi 7 septembre 2019 de 17h00 à 18h30

VIOLONCELLE *(Professeur en cours de recrutement)*

Test d'admission¹ (y compris pour les débutants) :

Mercredi 11 septembre 2019 à 13h30

Constitution du planning des cours pour tous les élèves² :

Mercredi 11 septembre 2019 de 16h00 à 18h00

CONTREBASSE *Enseignant : M. Loïc LE CAER*

Test d'admission¹ (y compris pour les débutants) :

Mercredi 11 septembre 2019 à 15h00

Constitution du planning des cours pour tous les élèves² :

Mercredi 11 septembre 2019 à 16h00 à 18h00

ORCHESTRES *(direction : Professeur en cours de recrutement)*

Les élèves du département des cordes, à partir de la 3^{ème} année du cycle I et sur avis du professeur, doivent participer obligatoirement à l'orchestre correspondant à leur niveau**, et peuvent choisir la Musique de Chambre en option supplémentaire s'ils le souhaitent. Ce choix doit figurer sur le dossier d'inscription ou de réinscription ; les listes des élèves d'orchestre seront affichées à la rentrée.

Les répétitions d'orchestre à cordes auront lieu :

- Orchestre ANDANTE (fin de cycle I³) : Mercredi de 13h45 à 15h00
- Orchestre MODERATO (cycle II³) : Mercredi de 15h15 à 16h45
- Orchestre ALLEGRO (sur avis du professeur) : Vendredi de 18h30 à 20h30

*Prise de contact et première répétition mercredi 19 septembre
ou vendredi 21 septembre selon les orchestres aux horaires prévus ci-dessus.*

Les cursus d'études figurent dans le livret d'accueil du Conservatoire.

MUSIQUE DE CHAMBRE

obligatoire en cycle spécialisé et facultatif en cycle III pour les élèves déjà dans un ensemble.

Constitution du planning des cours

Mercredi 11 Septembre 2019 de 14h00 à 17h30

Précisions importantes

Les élèves désirant se présenter **en cycle spécialisé ou en cycle de perfectionnement** et qui n'étaient pas inscrits au CRD de Saint-Germain-en-Laye doivent se présenter le jour des tests d'admission¹. Le jury décidera si ces candidats sont autorisés à se présenter au concours d'entrée dans ces cycles⁴.

Les élèves candidats pour les 3^{ème} cycle, cycle spécialisé et cycle de perfectionnement devront prendre rendez-vous avec le Directeur dans la semaine du 12 septembre pour envisager leur projet d'étude.

¹PROGRAMME DES TESTS D'ADMISSION :

Pour les élèves ayant déjà travaillé l'instrument ou les instruments choisi(s) au moment de l'inscription, exécution de préférence de mémoire d'une ou deux œuvres au choix du candidat (durée d'exécution : cycle I et cycle II : 5mn maximum, cycles III et Spécialisé : 10 mn maximum). Venir avec les partitions, les photocopies ne sont pas autorisées.

Pour les élèves n'ayant jamais pratiqué le violon, l'alto ou le violoncelle, l'admission se fera après une entrevue avec l'élève aux jours fixés pour les examens d'admission et sur étude du dossier et du niveau de formation musicale.

Attention : les dossiers sur lesquels ne figureront pas la ou les discipline(s) choisie(s) ne pourront pas être pris en compte.

²PLANNING DES COURS - Il vous sera demandé **de proposer un minimum de 3 disponibilités d'horaires comprenant 2 jours différents et correspondant au planning du professeur.** Se renseigner à l'accueil pour connaître les jours de présence des enseignants.

³ORCHESTRES : certains élèves peuvent parfois intégrer un orchestre différent de celui correspondant à leur cycle, selon le niveau qu'ils ont atteint, sur avis du professeur d'instrument et du professeur chargé de la direction des ensembles. Si vous pensez être dans ce cas, merci de consulter les professeurs avant de réserver un horaire dans votre futur emploi du temps.

*⁴Les concours d'entrée en cycle spécialisé et cycle de perfectionnement auront lieu pour toutes les disciplines instrumentales et vocales le : **Samedi 20 Octobre 2018***

**REPRISE DES COURS A COMPTER DU :
LUNDI 16 SEPTEMBRE 2019**